COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015

<u>01 /2015 : Débat d'Orientation Budgétaire</u> => Ce document retrace les grandes lignes de la politique budgétaire de l'équipe dirigeante et pour lesquelles un débat est ouvert.

CADRE GENERAL:

Il est à noter que les dotations de l'Etat seront en baisse de 10% pour l'exercice 2015 obligeant les collectivités locales à faire des efforts budgétaires non négligeables.

Du point de vue du cadre général, le taux d'inflation constaté au 01 janvier 2015 est de 0,1%, la revalorisation des bases d'imposition est de 0,9%, le taux de croissance attendu est entre 0,3% et 0,7% et la dotation globale de fonctionnement sera en baisse de 10%. Autrement dire, on peut s'attendre à des augmentations d'impôts puisque les bases ont été réévaluées.

Nous avons rappelé à Mr RAGU les promesses de campagne de son équipe en matière d'imposition. En effet, sachant que les bases augmentent de 0,9%, nous avons demandé si le taux d'imposition communal sera baissé afin que les foyers ne voient pas leur imposition augmenter comme Mme le maire l'avait promis lors de sa campagne.

Mr Ragu nous a répondu que les taux d'imposition de la commune ne changeraient pas et qu'ils n'avaient pas la main mise sur les bases.

Mr Meunier, quant à lui nous démontrait que les impôts en euros constants n'augmentaient pas.

Oui, mais en euros réel ?.....

LA FISCALITE:

Depuis 1996, les taux d'imposition locaux sont les suivants et seront reconduits pour cette année : Taxe d'habitation : 9,83% - Taxe foncière Bâti : 13,18% - Taxe foncière non bâti : 49,03% Au total, la commune prévoit 2 586 758 euros de taxes en 2015, soit 23 073 euros de plus qu'en 2014

L'EXECUTION BUDGETAIRE 2014 :

	BUDGET	BUDGET EAU	BUDGET
	GENENRAL		ASSAINISSEMENT
Résultat de	- 597 000	+ 306 000	+ 67 000
l'exercice (hors			
restes à réaliser)			
Résultat Cumulé	+ 187 000	+ 60 000	+ 505 000
(hors reste à			
réaliser)			
Restes à réaliser	+ 5 000	+ 91 000	+ 8 000

LA DETTE:

Concernant la dette, cette dernière est une dépense importante pour toute collectivité dans la mesure où le recours à l'emprunt s'impose pour assurer la réalisation des différentes opérations. Le tableau ci-dessous nous indique le capital restant dû au 1^{er} janvier 2015. Pour information, la dette s'efface en 2033 (à condition de ne pas emprunter) et qu'une renégociation des emprunts est en cours. L'encours de la dette par strépiniacois est de880,30 euros au 1^{er} janvier 2015 alors qu'elle était de 989 euros au 1^{er} janvier 2014.

Année	Capital restant dû au 1-1-15	Intérêts	Amortissements
	(dette)		
2015	+ 5 665 634	+217 045	+724 110
Taux moyen des emprunts	Durée moyenne des	Durée résiduelle des	Répartition des emprunts
	emprunts à la souscription	emprunts	
+3,96%	14,8 ans	9,1 ans	100% taux fixes

L'orientation Budgétaire pour 2015 se traduit par une seule revalorisation de la base d'imposition comme la loi des finances le prévoit. Il n'y aura pas de majoration de taux.

Les dotations de l'Etat, quant à elles seront en baisse de 10% pour atteindre 1 017 687 euros en 2015.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les frais de personnel représentent 50% des dépenses de fonctionnement et cette dernière ne peut qu'augmenter suite au Glissement Vieillesse Technicité) et ceci malgré un gel du point d'indice.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT:

Elles sont constituées d'une part des restes à réaliser de 2014 complétées par des réalisations nouvelles.

Les restes à réaliser, concernant les recettes, sont la vente d'un terrain ZAC des Gravelles pour 135 000 euros et de 30 000 euros de subvention du STIF pour le futur parking de la gare. Il est à noter que le dossier ne cesse de connaître des revers et nous ne pouvons que nous interroger sur la finalité de cette subvention.

Concernant les dépenses d'un montant de 160 000 euros, notons les 80 000 euros sont à attribuer au coût du camion nacelle (quand nous pensons que cela aurait coûté moins cher si la mairie l'avait loué...Il faudrait leur dire qu'il y a un KILOUTOU à ETRECHY!)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Elles proviennent essentiellement des subventions (Etat, Région, Département), des emprunts, des fonds de compensation à la TVA (sur les 20% de TVA que la mairie paye, l'Etat lui rétrocède 16,4%) et l'autofinancement.

EN RESUME:

Les finances de la ville ne nous permettent pas de faire des miracles sans avoir recours à un nouvel emprunt, ce qui est à exclure pour le pouvoir d'achet des ménages. Nous nous demandons comment la mairie va faire pour entretenir les routes, la rénovation des bâtiments publics... Bref, Etréchy n'est pas prête de se réveiller!

02/2015 : Prise en charge de dépenses d'investissement avant approbation du budget => Il s'agit d'autoriser Mme le Mare de solder des dépenses d'investissement datant de 2014 avant que le vote du budget ait été voté. Nous avons voté pour !

03/2015 : Délégation de service Public / service de l'eau et de l'assainissement => Les services de l'eau et de l'assainissement sont depuis le 1^{er} juillet 2003 confiés par affermage à la Ste des eaux de l'Essonne. Dans le cadre de la prochaine échéance (juillet 2015), des contrats de Délégation de Service Public relatifs aux services des eaux et d'assainissement, un audit et une étude des modes de gestion de chacun des services ont été réalisés. Après délibération lors d'une commission spéciale, il a été proposé que la ville d'Etréchy continue de délégué ce service public (DSP).

Nous n'avons pu malheureusement participer à cette commission suites à l'application du plan « vigipirate alerte Attentat », Mr Echevin et moi-même étant retenus par notre profession et Mme DALMAN étant en déplacement. Néanmoins, nous avons étudié avec intérêt le compte-rendu de cette commission et nous nous sommes documentés sur la question. Nous le regrettons fortement.

Nous avons soulevé le problème que déléguer ce service public consistait à confier nos eaux et assainissement à de grands groupes comme Véolia. Groupe dont le but est de faire le plus de profits afin que leurs actionnaires en tire le plus de bénéfices possible. D'autre part, il est avéré que la gestion municipale des eaux revenait à un coup moyen du m3 inférieur à celui de la DSP.

Monsieur GAUTRELET nous rétorquait qu'a GRIGNY et à VIRY CHATILLON, la municipalité était revenue à la DSP après une expérience infructueuse en régie municipale.

Nous lui avons rétorqué que d'autres villes ont fait le contraire et que le Syndicat des Eaux d'Ile de France préconisait la régie municipale.

Mme le maire nous déclarait que si Etréchy demandait une DSP, c'est parce que notre ville n'avait pas de personnes assez qualifiées pour s'occuper de nos eaux et que ce choix était une précaution.

Nous approuvons cette prise de conscience, mais pour nous, l'étude n'était pas impartiale et nous avons préféré nous abstenir.

04/2015 : Rapport sur l'évaluation des transferts de charges pour l'année 2015 => Il s'agit du montant salarial des employés communaux qui préfèrent passer sous la coupe de l'intercommunalité dans le cadre du transfert de compétence commune / Juine et Renarde.

Nous avons voté pour !

05/2015 : Protocole d'accord => Il s'agit de solder un vieux contentieux entre la commune et un particulier au sujet du bornage d'une parcelle privée suite à la construction d'un chemin communal. Pour résumer, le contentieux portait sur le tracé d'un chemin communal qui empruntait une parcelle privée. Il était donc proposé de racheter cette parcelle pour un montant de 4935 euros.

Nous avons voté pour car il fallait solder ce contentieux qui pourrait coûter plus cher à la commune en cas de décision judiciaire.

06/2015 : Avance de subvention au comité des fêtes => Le comité des fêtes demande une avance sur sa subvention 2015 de 20 000 euros afin de préparer au mieux la fête des cocus.

Nous avons voté pour, mais nous resterons vigilants lors du vote de la dite subvention.

07/2015 : Avenant n°23 à la convention de conservatoire de musique décentralisé à Auvers St Georges => Il s'agit d'un partenariat entre la commune d'Etréchy et la commune d'Auvers St George concernant une mise à disposition de professeur de musique.

Nous avons voté pour.

08/2015 : Avenant n°16 à la convention de conservatoire de musique décentralisé à Chamarande => Il s'agit d'un partenariat entre la commune d'Etréchy et la commune de Chamarande concernant une mise à disposition de professeur de musique.

Nous avons voté pour.

09a-b-c-d/2015 : Convention de mise à disposition de personnels auprès de la Communauté de Communes => Il s'agit de transférer les personnels communaux d'Etréchy le souhaitant et travaillant pour la restauration scolaire et dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires vers Juine et Renarde.

Il s'agit aussi, dans la même démarche de transférer les locaux de la restauration scolaire des trois écoles d'Etréchy vers l'intercommunalité.

Nous avons voté pour.

10/2015 : Convention de partenariat entre EPNAK/KEOPSE et la mairie d'Etréchy => Cette convention est un partenariat entre la mairie et cet institut d'un un but pédagogique. Elle permet aux personnes de ce centre d'avoir un pied dans le monde du travail. Il est proposé que ces personnes aidées s'occupent des espaces verts de notre ville et ceci sous accompagnement. Nous avons voté pour car l'accompagnement professionnel des personnes déficientes doit être renforcé.

11/2015 : Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du CIG => Il s'agit du renouvellement du contrat qui lie la mairie avec le Centre Interdépartemental de Gestion dans le domaine des assurances du personnel. Le taux renégocié étant en nette diminution, nous avons voté pour.

12/2015: Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accidents et risques divers => La mairie souhaite adhérer au CIG pour tout ce qui est assurance incendie, accident et risques divers. Nous avons voté pour.

13/2015 : Gestion du marché dominical et fixation des tarifs => Le contrat de délégation de service concernant le marché prend fin en septembre et le délégataire a souhaité ne pas renouveler le contrat. Il était demandé à ce que notre marché tombe sous la coupe d'une régie municipale avec 4 régisseurs assurant sur place la collecte des emplacements et le bon déroulement. Quant aux tarifs, ils sont tout à fait raisonnables pour que notre marché soit attractif pour les commerçants.

Nous avons interrogé Mme le maire sur ce nombre conséquent de régisseurs qui sont des employés communaux. Madame le maire nous a répondu qu'il y aura 1 régisseur titulaire et 3 remplaçants au cas où le titulaire, puis le remplaçant tomberait malade. (il faudrait vérifier s'il n'y a pas des épidémie chroniques chez les employés municipaux). Nous avons voté pour.